



20 février 2013

Les services du MEDDE classés dans la catégorie des espèces nuisibles.

Plusieurs sénateurs considèrent que les services de l'État et les établissements publics se contentent de s'occuper des « papillons et des libellules ».

S'occuper de la nature et de la biodiversité serait-il devenu honteux ?

Il s'agit - au contraire !- d'une mission de service public inscrite dans une vision de moyen et long terme indispensable !

Par ailleurs, la vision caricaturale de certains parlementaires sur l'action des DREAL, des DDT, de l'ONCFS et de l'ONEMA est non seulement fautive mais aussi insultante vis à vis des agents, confrontés à la complexité des problématiques et à la pression de lobbies « court-termistes ».

Alors qu'un projet de loi sera déposé sur la biodiversité, nous alertons solennellement la Ministre afin qu'elle défende ses services et ses agents.

Leur principal défaut, selon ces parlementaires ?

Faire appliquer ... les lois (qu'ils votent) !!!

Madame la Ministre, comptez-vous défendre :

1. vos services ?

2. vos agents ?

Ou :

fermer les premiers...

...et externaliser les seconds ?

Pour notre part, à FORCE OUVRIERE

NOUS NE LAISSERONS PAS FAIRE !!!

Après la RGPP de l'ère Sarkozy, la Modernisation de l'Action Publique est à combattre pour préserver les services, les agents et s'opposer à un « ANI »* construit sur le dos de la Fonction publique de l'État.

(*) ANI : [accord sur la compétitivité du 11 janvier 2013](#)

« Il faut un grave conflit dans un département pour qu'un préfet arrive à reprendre la main sur la DREAL, où l'on considère parfois les élus locaux comme des empêcheurs de tourner en rond. Toutefois la rédaction d'un amendement de la commission des finances doit être pesée et réfléchie. Réserveons cette mission pour nous donner le temps. »

« Il est important de définir les attributions de chacun. L'ONCFS n'a pas vocation à s'occuper des papillons et des libellules ! Les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) s'en chargent déjà... Si nous nous retrouvons avec des spécialistes dans chaque domaine de la biodiversité, plus aucune réalisation urbaine ne sera possible. L'équilibre en matière d'environnement est important. Les DREAL relèvent du champ de la mission « Ecologie, développement et aménagement durables ». Je ne verrais pas d'inconvénient à ce qu'on leur supprime quelques postes. Ils sont assez nombreux ! »

« Dans ce débat, l'ONEMA doit également être pointé du doigt pour ses pratiques abusives. Il a ainsi demandé l'an dernier des peines de prison contre 60 maires. Fort heureusement les procureurs n'ont pas donné suite. »

« Leur crime ? Avoir curé un ruisseau et dérangé une salamandre à ventre doré... Ils font passer les maires pour des délinquants : il faut raison garder ! Je compte y revenir en séance publique. »

« Il serait bon que cet amendement transcende les groupes. Il ne s'agit pas d'une question partisane. »

« La source de l'hyperréglementation se trouve en effet dans les bureaux de l'administration centrale. Il faut la tarir en y supprimant des emplois, ce qui ne dispense pas de taper sur les doigts des DREAL. »

**Commission sénatoriale
d'examen du projet de loi
de finances pour le
ministère de l'écologie
du 22 octobre 2012
(extraits)**

« Nous pourrions initier un contrôle budgétaire sur l'organisation administrative relative à la protection de la biodiversité, qui évaluerait l'action de l'ONEMA, de l'ONCFS et des DREAL, afin de relever et de corriger des dysfonctionnements devenus insupportables. Depuis que des services ont été recentralisés en région, les préfets de département n'ont sur eux aucune prise, ce qui est tout à fait anormal. »

« Nos rapporteurs ne pourraient-ils pas tirer la sonnette d'alarme sur les DREAL ? On constate, et il faut les dénoncer, des attitudes « ayatollesques » de leur part en matière d'environnement. Les contractuels recrutés massivement du temps de Madame Voynet ont été titularisés. Leur comportement sur le terrain donne l'impression que nous, élus locaux, sommes en permanence en conflit avec l'Etat. Donnons un signal, car cette situation n'est plus supportable. Pour marquer le coup, je pense que nous devrions déposer un amendement pénalisant les DREAL. Il est vrai que leurs agents appliquent les lois, souvent trop sévères, instituant des délits pour ceci ou cela. Ce type de comportement participe également au décrochage de notre pays. »

« Je partage cette analyse : la réforme des territoires n'est pas parfaitement aboutie : les DREAL ne sont pas en hiérarchie avec les directions départementales des territoires (DDT), d'où des liaisons qui ne se produisent pas. Par ailleurs, la plupart des personnels n'ont plus de pratique de terrain et font de la réglementation pure. Il faut mutualiser les parcours professionnels des personnes recrutées pour ne pas perdre le lien avec le terrain. Si je soutiens l'idée d'un amendement, j'estime qu'il devrait aussi concerner les bureaux de l'Arche de la Défense - la source -, dont les personnels se consacrent à des décrets, des arrêtés et des circulaires, et non à des projets. La RGPP a déjà affecté les structures déconcentrées. Il faut réduire les effectifs des ministères : fusionnons les structures, afin que les DDT et les DREAL, en bout de chaîne, n'aient plus à rendre des comptes à différents ministères. »